

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 23 Janvier 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 16 janvier 2023 DATE D’AFFICHAGE : 17 janvier 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
--	--

L’an deux mil vingt-trois, le **lundi 23 janvier**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Monique TATTEVIN), Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROUSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Madame Monique TATTEVIN a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALANT-BESLAND et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Absents : Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD,

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR
L’ACQUISITION DE LA PARCELLE BB25**

Pour rappel, la commune a décidé de préempter la parcelle cadastrée BB25, rue du Mes en vue de créer une réserve foncière permettant d’envisager d’y implanter un projet d’accession sociale à la propriété à destination des primo-accédants (cf. délibération du 12 octobre 2022).

Le coût d’acquisition de cette parcelle est de 400 000€ pour une surface de 8 771m²

Ce projet peut bénéficier d’une subvention auprès du Département dans le cadre de l’AMI (Appel à Manifestation d’Intérêt). Cette opération figure en effet dans le plan guide opérationnel Cœur de Bourg validé par le Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût total : 400 000 €
- Département (30%) : 120 000 €
- Commune (70%) : 280 000 €

Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l’unanimité, pour une demande de subvention de 120 000 € auprès du Département de Loire Atlantique pour la création d’une réserve foncière en vue d’y implanter un projet d’accession sociale, sur la parcelle cadastrée BB25.

Reçu au contrôle de légalité

le 24/01/2023

Publié ou notifié

le 25/01/2023

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD

Maire

